



Extraits de la réponse du rectorat au courrier intersyndical sur l'EAF.

> A l'avenir, les services travailleront à limiter le nombre de jurys de manière sensible, mais sans pouvoir s'engager sur un nombre de 4 maximum. Du fait de contraintes techniques, il n'est pas possible de le faire dès cette session.

> Pour l'oral, les enseignants seront en mission à domicile du 13 au 25 juin 2018. De plus, un message sera envoyé aux chefs de centre leur demandant expressément, sauf contrainte majeure, de ne pas convoquer pour des surveillances les enseignants de français concernés par les oraux.

> Quant à la date de remise des descriptifs dans les centres, elle est repoussée au vendredi 8 juin, fin de journée. La prise en charge par les enseignants interrogateurs reste fixée au mardi 12 juin.

> Enfin, il n'est pas possible de dispenser de copies les jurys d'oraux qui auraient plus de 4 descriptifs à étudier, et au vu des enseignants disponibles dans cette discipline. En effet, il n'y a quasiment aucun enseignant de réserve en lettres.